



# INFORMATIONS MUNICIPALES # 09

Janvier 2015

## Saulon-la-Chapelle



### Zoom sur... le nouveau site internet de la commune

Il s'agit d'une réalisation inscrite dans un projet municipal plus large destiné à renforcer la communication, pour offrir aux citoyens des sources de renseignements sur la vie de la commune, accessibles, pratiques et simples.

C'est un outil complémentaire aux autres moyens de communication : bulletins d'informations municipales, panneaux lumineux d'information, presse locale, affichage, tractage... C'est un véritable média qui possède en outre deux atouts : il est gratuit et propre (développement durable).

Ce site a été créé intégralement de façon **bénévole, pour un coût extrêmement modique.**

**www.saulon.fr**

### RÉACTIVITÉ - INTERACTIVITÉ - SERVICES EN LIGNE

Ainsi, c'est un **accès direct** à l'actualité locale et à l'agenda de la commune qui est proposé, notamment avec la page d'accueil, sur laquelle on trouve également le **Menu** qui permet d'accéder à toutes les rubriques et les infos.

L'**interactivité** est souhaitée, puisqu'il sera possible de déposer ses remarques et ses propositions, d'effectuer différentes demandes d'actes d'état civil et de renseigner des fiches d'actualisation au bénéfice des associations et des entreprises.

Une **actualisation** régulière sera effectuée, certaines pages seront complétées dans les semaines qui viennent, les photos des événements passés seront ajoutées, des corrections seront apportées.

**Venez visiter le site régulièrement !**

### Le mot du Maire

De nombreux Saulonnais se sont mobilisés ces dernières semaines en participant aux différents rassemblements organisés sur notre commune. De façon républicaine tout d'abord lors de l'hommage rendu aux victimes des attentats, plus officiellement ensuite lors de la cérémonie des vœux ou du point sur les inondations, avec convivialité enfin lors du réveillon de fin d'année, du repas communal ou de la fête des sapins. Votre présence en nombre lors de ces différents événements prouve que ces moments d'échange et de partage sont importants, qui plus est dans un contexte pour le moins compliqué. C'est également la démonstration que nous sommes dans la bonne voie et que nous nous devons, nous élus, d'être force de propositions à vos côtés. Être à l'écoute de l'ensemble de la population est un de nos leitmotivs. C'est pourquoi nous avons acté la mise en place prochaine d'un Conseil jeunes qui permettra l'expression de nos jeunes et la prise en compte de leurs préoccupations.

Pendant ce temps, bien sûr, les autres dossiers doivent continuer à avancer et les semaines qui arrivent vont être cruciales pour les collectivités locales avec la préparation du budget. Les projets pour améliorer notre cadre de vie à Saulon sont nombreux, mais notre commune n'échappe pas à l'inquiétude qui règne, alimentée par les annonces programmées de baisses de dotations et de budgets restreints.

Pour autant, nous nous devons de rester confiants et ambitieux, certes dans une configuration budgétaire plus compliquée, qui nous obligera à faire les meilleurs choix d'équipements structurants et porteurs de développement pour notre commune.

Bonne lecture à tous !

*Pascal BORTOT  
Maire de Saulon-la-Chapelle  
Vice Président de la communauté de communes  
du Sud Dijonnais*

### SOMMAIRE...

Délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2014	P. 2 & P.3
En bref...	P.3
La propreté est l'affaire de tous	P. 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

# Réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2015

(NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS ET SUR LE SITE INTERNET [WWW.SAULON.FR](http://WWW.SAULON.FR))

## 1. LOCATION D'UN LOCAL A M. GOFFETTE

Le Conseil Municipal décide de louer à M. Goffette, pour son activité professionnelle en auto-entreprise, un local qui se situe au rez-de-chaussée de l'ancienne école maternelle avenue de la Gare pour un montant de 80 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

## 2. CHARTE CONSEIL JEUNES

A. BOEUF explique au Conseil municipal la mise en place d'un Conseil Jeunes. La présence de 7 à 10 jeunes minimum est souhaitable pour que le projet soit viable. Ce conseil a pour but de favoriser l'implication des jeunes dans la commune, la prise en compte de leurs avis, idées et propositions. Il sera encadré par A. BOEUF et les membres volontaires de la commission jeunesse et association ainsi que des élus.

Pour participer au conseil, le jeune doit remplir quatre conditions : être âgé de 13 à 17 ans, habiter Saulon-la-Chapelle, être volontaire et disponible pour participer aux travaux et projets du Conseil et posséder une autorisation parentale. Les jeunes devront signer une charte d'adhésion. Une réunion publique sera organisée prochainement en présence des parents.

## 3. FONDS D'AMORÇAGE

Les communes, qui ont la compétence scolaire, perçoivent le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires. Elles peuvent reverser les sommes perçues à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'organisation des activités périscolaires. Sur notre territoire, c'est la Communauté de Communes qui a cette compétence. Pour mémoire, le fonds d'amorçage est de 50 € par élève. Pour l'année 2014/2015, il y a 130 élèves concernés soit environ 6 500 € pour notre commune.

Le conseil décide de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage à la Communauté de Communes.

## 4. SUBVENTION « VILLAGE CÔTE D'OR »

Le Conseil Municipal va solliciter le Conseil général pour la remise en état du logement au-dessus de la Poste dans le cadre de « Village Côte d'Or ». Cette subvention est de 50 % du montant hors taxes avec un plafond de subvention maximum de 5 000 €, soit 10 000 € de travaux.

## 5. SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le Conseil Municipal va solliciter la DETR pour la mise en place d'aires de jeux destinées aux enfants. Cette subvention est de 20 à 30 % du montant hors taxes.

## 6. SUBVENTION FONDS CANTONAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (FCDT)

Le Conseil Municipal va solliciter le Conseil Général pour la remise en état du trottoir de la route de Noiron, suite aux inondations, dans le cadre du FCDT. Cette subvention est attribuée par le Conseiller Général.

## 7. SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal va solliciter le fonds des amendes de police pour divers aménagements sécuritaires (radars pédagogiques, création de passages piétons, aménagement carrefour de l'église, rue du Levant...).

## 8. SUBVENTION RÉSERVE PARLEMENTAIRE

La réserve parlementaire est un ensemble de subventions d'État voté en loi de finances, fléchées par les parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat, qui sert à financer des associations et des collectivités de leur circonscription. M. Le Maire propose de solliciter cette subvention pour les travaux de la piste de l'association du BMX à hauteur de 3000 € environ.

## 9. POINTS TRAVAUX/POINTS DIVERS

- Démolition de l'ancien vestiaire de foot

G. GADESKI explique qu'il est nécessaire de procéder à un diagnostic amiante avant de faire démonter ce bâtiment. Un devis est retenu avec un montant estimatif de 2.000 € (suivant le nombre d'échantillons à prélever). Une fois le

diagnostic effectué, il est nécessaire de préparer un cahier des charges et de lancer un marché public à procédure adaptée pour la démolition.

- Illuminations de l'église

Cette année, l'église n'avait aucune illumination. En effet lors de la mise en service de la guirlande lumineuse, une partie de celle-ci a grillé et par sécurité tout est resté éteint.

- Horaires mairie

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'ouverture au public, à savoir, l'ouverture à 14h au lieu de 14h15 les mardis, jeudis et vendredis.

- Fête des sapins

La fête des sapins s'est déroulée dimanche 18 janvier à 17 h 30. Le ramassage des sapins a eu lieu dimanche matin, (120 sapins ramassés) et environ 150 personnes présentes. Le bénéfice de 150 € environ sera reversé aux Restos du Cœur sous forme de denrées alimentaires.

- Sécurité

M. Le Maire fait lecture d'un courrier du maire de Barges au président du Conseil général souhaitant une amélioration du carrefour Barges/Saulon. M. Le Maire propose de faire un courrier de soutien à la commune de Barges.

- Site internet

Pour information, la nouvelle version du site internet est en ligne depuis le 16 janvier. Retrouvez l'actualité et toutes les information utiles sur [www.saulon.fr](http://www.saulon.fr)

## En bref...

### Action !...

#### CRÉATION d'un CONSEIL JeUNeS @ SaULoN

- Tu as entre 13 et 17 ans ?
  - Tu as des idées à partager ?
  - Tu as envie de t'exprimer ?
  - Tu veux être acteur de tes projets ?

**Ouvert aux jeunes de 13 à 17 ans.**  
**Réunion samedi 7 février à 10h30 en mairie.**  
**Faites passer l'info !**



### Bon à savoir...

QUESTION : « Pourquoi notre église n'a-t-elle pas été illuminée pendant les Fêtes de fin d'année ? »

RÉPONSE : « Parce-que malheureusement ce matériel, pourtant relativement récent, a rendu l'âme...son remplacement est mis à l'étude ».

### Dépôts sauvages

Un arrêté concernant les dépôts sauvages a été pris par le Président de la Communauté de Communes. Celui-ci ne manquera pas de l'appliquer ! Est considéré comme « dépôt sauvage » tout déchet non déposé dans le contenant adapté, tout déchet abandonné dans la nature ou sur la voie publique. Ces actes sont passibles d'amendes conformément à l'article R 632-1 du Code Pénal (150€ à 1500€ selon la catégorie)

## Propreté de la voirie ...

"Des règles et des gestes simples, à la portée de tous !"

### Les déchets sur la voie publique

La commune effectue un travail d'entretien des différentes voies communales, ainsi que des lieux publics. Cependant, **la propreté du village reste l'affaire de tous.**

- Les habitants ont à leur charge la propreté de leur trottoir devant leurs habitations ; en cas d'enneigement, ils doivent déblayer la neige ; l'automne, ils doivent ramasser les feuilles, en période estivale, ils doivent désherber.
- Les bailleurs sont responsables de la propreté de leur espace privé
- Les fumeurs doivent veiller à ne pas jeter leurs mégots n'importe où afin de préserver la propreté des espaces publics.

*Afin de conserver un cadre de vie de qualité, il est rappelé à chacun qu'il est interdit de jeter des déchets sur la voie publique.*

### Déjections canines

**Propriétaire de chien**, vous devez être conscient que les déjections de votre animal sont causes de multiples nuisances, dangereuses pour autrui, néfastes pour l'environnement, négatives pour l'image de la commune, et inacceptables en termes d'hygiène publique.

Avant de partir en balade, afin de ramasser les déjections de votre chien, munissez-vous toujours d'un sac papier ou plastique que vous pourrez ensuite déposer dans une poubelle.

*Même le chien le mieux éduqué ne ramassera pas ses besoins ! Déjections canines : ramassez les !*



## ...AGENDA

- # 30/01 Vœux du Foot . Salles des fêtes à 19h30
- # 31/01 Collecte Restos du cœur . Salle de la bibliothèque de 9h à 12h
- # 07/02 Réunion « Conseil jeunes ». Mairie 10h30
- # 07/02 Soirée Choucroute des Pompiers. Salle des fêtes à 19h30
- # 14/02 Repas du club BMX . Salles des fêtes à 19h00
- # 14/02 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h sans RDV
- # 14/02 Permanence avocats. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h RDV obligatoire
- # 07/03 Concours de pêche . Plan d'eau
- # 07/03 Loto du Foot . Salles des fêtes à 19h30
- # 14/03 Permanence des élus. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h sans RDV
- # 14/03 Permanence avocats. Mairie. Samedi matin de 10h à 12h RDV obligatoire
- # 14/03 Repas section « Les p'tits pas ». Salles des fêtes à 19h
- # 22/03 Bourse puériculture. Salles des fêtes à partir de 8h
- # 22 et 29/03 Élections départementales . Mairie de 8h à 18h

## ...INFORMATIONS PRATIQUES

**Secrétariat de mairie**

**ATTENTION CHANGEMENT HORAIRES ET ADRESSE MAIL**

**ouverture à 14h au lieu de 14h15**



8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

[accueil.mairie@saulon.fr](mailto:accueil.mairie@saulon.fr)

[www.saulon.fr](http://www.saulon.fr)

**Communauté de Communes**

**du Sud Dijonnais**

6 Rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi de 8h30 - 12h

Tél : 03 80 79 10 94 / Fax : 03 80 79 10 90

[accueil@ccsd.fr](mailto:accueil@ccsd.fr)

[www.ccsud-dijonnais.fr](http://www.ccsud-dijonnais.fr)



**Brigade de gendarmerie de Gevrey-Chambertin**

03 80 51 80 76

**Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15**

**Horaires d'ouverture de la déchetterie**

du 2 novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h